



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2025-087

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2025

Sommaire

DRAAF /

R32-2025-02-18-00002 - Décision portant subdélégation de signature en matière d' habilitation dans les applications informatiques financières de l'Etat (2 pages)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Décision portant subdélégation de signature en matière d'habilitation
dans les applications informatiques financières de l'Etat**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, au titre des articles 10 et 75 du décret du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de constater un service fait et de transmettre un ordre de payer dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus) ; cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 5 février 2024.

Cette habilitation recouvre le rôle de valideur dans Chorus formulaires :

Mme Martine HORVILLE
M. Didier DE WINNE
Mme Tatiana DEBRYE
Mme Sylvie DELIGNY
M. Frédéric LUSSIEZ
Mme Agnès CARON
Mme Catherine LAPLACE

Article 2:

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus) ;

Cette habilitation recouvre le rôle de saisisseur dans Chorus formulaires :

Mme Martine HORVILLE
M. Didier DE WINNE
Mme Tatiana DEBRYE
Mme Corinne HENNEBERT
Mme Audrey LEBESGUE
Mme Eliane CAZY
Mme Sylvie DELIGNY
M. Frédéric LUSSIEZ
Mme Agnès CARON
Mme Catherine LAPLACE

Article 3:

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 10/02/2025

Pour le préfet, et par délégation,
le directeur régional adjoint de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Michel GUILLOU